



Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 avril 2022

Délibération n° 05

Date de convocation

08.04.2022

Date d'affichage

12.04.2022

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 28

votants : 35

Objet : Attribution de subventions aux associations locales pour l'année 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt avril, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. C. DELPUECH – M. JM. GUILBOT – Mme LM. LODE-DEMAS – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – M. J. RANQUE – Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – Mme A. ADJELI – M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

M. P. SEDARD par M. G. GEOFFROY – Mme LA. MOLLARD-CADIX par Mme MM. SALLES – Mme C. LAFONT par M. E. ALAMAMY – M. G. ALAPETITE par M. C. DELPUECH – M. B. ZAOUÏ par Mme M. GOTIN – M. C. YOUMBI NGAMO par M. JM. GUILBOT – M. S. ROUILLIER par Mme L. MASSE.

Monsieur Yvon LERAY a été élu secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2311-7,

VU la délibération n° 03 du 13 décembre 2021 portant établissement du Budget Primitif 2022,

VU les demandes de subvention émanant des associations,

VU l'avis de la commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines,

CONSIDERANT que les crédits suffisants sont inscrits au Budget 2022,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer les subventions telles que déterminées en annexe à la présente délibération,

DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2022,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 20 avril 2022

Le Maire
Guy GEOFFROY

Signé

Pour : 31

Contre : -

Abstentions : 4 (Mme L. MASSE – M. G. PRILLEUX – Mme A. ADJELI – M. S. ROUILLIER)